

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de Chicago : 215 rue South Market, Emmet C. Boyles, représentant.

Bureau de New-York : 903-904 Tribune Bldg., E. F. Olmsted, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit :

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 24 Janvier 1913.

Vol. XLVI—No 4

A PROPOS DU PROJET D'ETABLISSEMENT D'UN SERVICE DE COLIS POSTAUX

La semaine passée, il a été question au parlement d'Ottawa de l'établissement d'un service de colis postaux. On s'est mis en quête de ce qui avait été fait dans ce sens aux Etats-Unis et l'on en est arrivé à la conclusion que ce système s'imposait ici, bien qu'il fut hérissé de difficultés. Ce dont on a oublié de parler c'est de la somme formidable que les dirigeants du gouvernement américain ont dû puiser à même le Trésor pour faire face aux dépenses nécessitées par une telle organisation et au déficit qu'elle laissait dans la caisse postale. Ce qui revient à dire que si d'un côté on a pris comme prétexte de cette transformation l'intérêt public on s'est empressé tout en ayant l'air de faire une grandissime faveur à ce bon public de puiser à même ses deniers pour combler le trou creusé par le système nouveau. En somme, c'est un semblant de satisfaction, c'est une apparence de concession, mais en fin de compte le public est Gros Jean comme devant, puisque ce qu'il reçoit d'une main il est obligé de le rétrocéder de l'autre. Il est vrai qu'en passant sur cette petite particularité insignifiante en vérité, on parviendra bien à faire croire au public qu'il a tout à y gagner et le public marchera, sauf cependant une certaine classe qui mérite bien qu'on prenne en considération ses protestations, nous voulons parler des marchands détaillants.

Il est juste de remarquer que M. Pelletier, le Ministre des Postes actuel, en envisageant la question, s'est arrêté à cette considération et a fait état de cette plainte des détaillants ajoutant que l'amélioration projetée du service postal ne devait en aucune manière nuire à un commerce légitime.

C'est donc que cette innovation porterait préjudice à cette grande classe que forment les détaillants.

Il est bien certain que le jour où les colis postaux seront d'un prix insignifiant, les grands magasins qui accaparent le commerce des petits commerçants individuels vont trouver dans ce taux réduit un moyen inespéré de faire mousser l'avantage qu'il y a pour le consommateur à s'adresser à eux pour faire les achats de toute nature, le coût du transport de la marchandise qui était autrefois un obstacle à ces opérations n'existant plus. Il ne fait aucun doute que si un tel système est adopté, les grands magasins vont multiplier leurs catalogues, mentionnant très probablement que pour un achat de tel montant,

le franco de port sera accordé. Et le marchand local qui se dresse pour satisfaire ses clients verra une partie de sa pratique abandonner son magasin pour répondre aux sollicitations reçues et d'apparence avantageuse faites continuellement par les catalogues aux illustrations prometteuses et aux prix toujours extraordinaires.

Au demeurant, c'est le public qui pâtira de cet état de choses pour deux raisons: la première, c'est que pour appliquer cette mesure il faudra de très gros crédits que le public devra fournir, car qui donc fournit l'argent dont nos gouvernants font largesse, sinon le public? En second lieu, ce système favorisera l'industrie fructueuse de ces magasins à rayons multiples qui publient des brochures luxueusement enluminées et illustrées où l'on voit à chaque page l'annonce d'occasions extraordinaires, mais qui n'ont d'extraordinaires que le nom, la réalité étant toute autre et les marchandises ainsi proposées ne valant pas de loin celles qu'on peut se procurer à prix égal chez son marchand local. Mais, l'attraction de ces vignettes couchées sur beau papier glacé gagne même les gens avisés qui s'y laissent prendre, et qui mécontents de leur achat se garderont bien de l'avouer pour ne pas avoir l'air d'avoir été joués.

L'établissement d'un service de colis-postaux ne peut manquer de favoriser le régime du bluff et de la publicité déloyale et ce, au détriment de l'honnête commerçant qui s'efforce dans son rayon de fournir à ses clients le meilleur service qui soit.

D'autre part, un tel procédé engagerait le producteur à proposer ses articles directement au consommateur, les frais d'envoi étant devenus minimes. Le fermier vendrait sa volaille, ses oeufs, son beurre directement, en se passant de l'intermédiaire et le public croirait y gagner, se procurant ces produits de premières mains.

Il faut avoir un raisonnement bien superficiel pour admettre cela.

Tant qu'il y aura des détaillants pour régler les prix du marché et les maintenir à un taux normal, on ne peut craindre les rix exagérés et abusifs qu'on arriverait à supporter fatalement si les producteurs étaient maîtres de la situation. Le détaillant tempère les appétits illimités du producteur, il est une sauvegarde des cours excessifs; vouloir le supprimer par quelle



TANGLEFOOT

Attrape 50,000,000,000 de mouches par année—de beaucoup plus que tous les autres moyens ensemble. Le Destructeur de Mouches Hygiénique.— Ne Contient pas de Poison.